



**HAL**  
open science

## RSSI et DPO : des intérêts convergents

Guillaume Pourquoié, Sarah Pauloin, Eric Fouré, Robert Malek

### ► To cite this version:

Guillaume Pourquoié, Sarah Pauloin, Eric Fouré, Robert Malek. RSSI et DPO : des intérêts convergents. Collection numérique de l'AMUE, Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur, 2024, Sécurité des SI : La cybersécurité au cœur de la stratégie de l'ESRI (Saison 2), 31. hal-04497421v2

**HAL Id: hal-04497421**

**<https://hal.science/hal-04497421v2>**

Submitted on 25 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

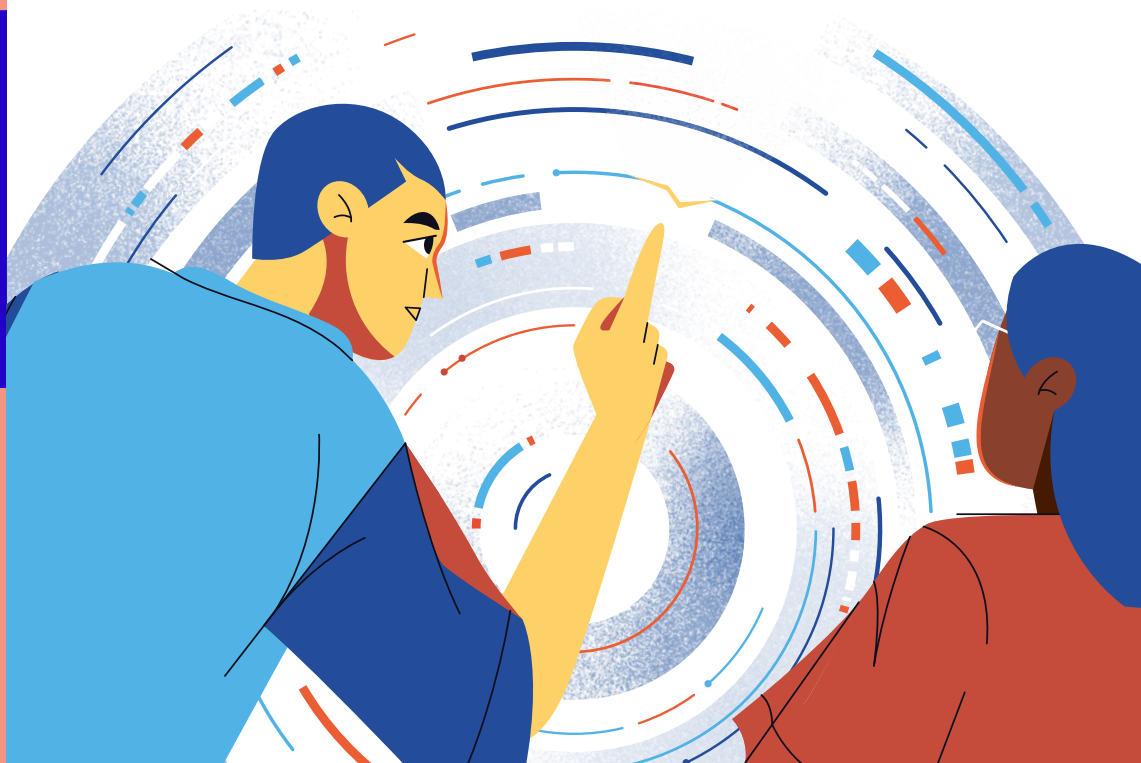
# la collection numérique

de l'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche



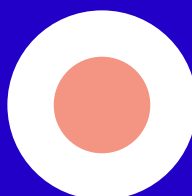
février  
2024

## Sécurité des SI : saison 2 La cybersécurité au cœur de la stratégie de l'ESRI



amue 

MUTUALISATION + SOLUTIONS



#31



enjeux  
et stratégie



*auteur·e·s*

**Guillaume Pourquoié**, DPO de Grenoble Ecole de Management et Président de SupDPO, **Sarah Pauloin**, DPO d'Université Paris Cité, **Eric Fouré**, DPO Adjoint de l'Université de Lille et **Robert Malek**, DPO de l'Institut Mines-Telecom

# RSSI et DPO : des intérêts convergents

## SupDPO met en lumière les missions complémentaires de ces acteurs clés et l'articulation entre sécurité de l'établissement (RSSI) et celle des personnes (DPO)

L'utilisation croissante des applications numériques par les établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) s'accompagne d'un renforcement des réglementations et normes européennes et françaises concernant la cybersécurité et la protection des données personnelles. Cette évolution implique que leurs dirigeants prennent en compte les risques juridiques associés et portent la conduite des changements organisationnels et techniques visant à renforcer la sécurité des systèmes d'information de leurs établissements et à assurer une meilleure maîtrise des données à caractère personnel des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs.

Bien que leurs missions diffèrent, le rapprochement stratégique entre le Délégué à la Protection des Données (DPO) et le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) est naturel et bénéfique par la convergence de leurs objectifs respectifs : allier protection des données personnelles d'une part, et sécurité du patrimoine informationnel et des infrastructures, d'autre part. De concert, ils accompagnent les directions des ESR dans un processus d'amélioration de la protection de la vie privée des personnes concernées.



La nécessaire collaboration entre le DPO et le RSSI est d'autant plus prégnante, dans le contexte actuel de cybermenaces auxquelles les ESR font face, que la transposition prochaine de la directive NIS 2 tend à encourager cette dynamique commune. Chaque direction d'établissement se doit donc de mettre en place les conditions favorables à cette coopération indispensable à la protection des données personnelles.

Sur un plan opérationnel, ils doivent impulser des actions d'audit et de conformité adaptées aux différents niveaux de risques en fonction de la sensibilité de la donnée, parmi lesquelles :

- assurer la sensibilisation de la communauté universitaire dans le but de diffuser une culture proactive en matière de cybersécurité et protection des données ;
- élaborer et promouvoir des politiques communes visant à encadrer l'ensemble des processus et des procédures et veiller à leur application par les directions métiers ;
- communiquer sur des procédures de signalement d'incidents de sécurité et de violation des données personnelles ;
- adopter une gestion de crise coordonnée permettant la mise en place rapide de mesures correctives appropriées et notifier aux autorités compétentes dans les temps impartis ;
- accompagner les différentes directions métiers lors de la conception de leurs traitements de données personnelles respectant les principes de privacy et security by design et intégrer ces principes dans la politique d'achat de solutions numériques et dans les projets de développements informatiques internes.

La mise en œuvre de ces différentes mesures techniques et organisationnelles facilitera les actions d'homologation des SI et la réalisation d'analyses d'impact sur la protection des données personnelles.

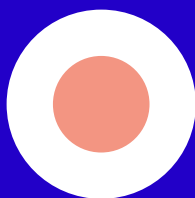


*Pour conclure, la collaboration entre le RSSI et le DPO offre la synergie adéquate pour répondre aux défis complexes de la sécurité des données. Ensemble, ces acteurs clés permettent à l'établissement d'apporter les garanties nécessaires à la protection de la vie privée des personnes. Dans un contexte de cybervigilance accrue, ces deux fonctions pourraient idéalement coexister au sein d'un service dédié à la conformité des établissements.*

février  
2024



+



**amue.fr**

### prochain numéro

Le numéro d'avril 2024  
sera consacré aux stratégies  
du numérique  
universitaire.

À suivre dans  
les prochains  
numéros: formes de  
mutualisation dans  
d'autres pays, Usages  
saison 6



Ces sujets vous  
intéressent, vous  
avez une expérience,  
un point de vue à  
partager, vous avez une  
proposition de thème  
pour un prochain  
numéro: contactez  
l'équipe numérique  
de l'Amue qui est  
à votre écoute:  
[numerique@amue.fr](mailto:numerique@amue.fr)

2 rue Albert Einstein + 75013 Paris  
Nos réseaux sociaux: @Amue\_com

